

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 11 mars 2022

COVID-19 : adaptation des mesures sanitaires et des modalités de vaccination

Au regard de l'amélioration de la situation sanitaire liée au Covid-19 dans le pays, le Gouvernement a décidé d'un **nouvel allègement des mesures précédemment en vigueur**. À partir du 14 mars, l'application du passe vaccinal sera suspendue dans tous les endroits où il était exigé. Le passe sanitaire restera toutefois en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraite et les établissements accueillant des personnes en situation de handicap. A la même date, le port du masque ne sera plus obligatoire, sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé.

Toutefois, la **circulation du virus reste élevée dans le département**, où les taux d'incidence et de positivité sont supérieurs aux taux régional et national.

La préfecture et la délégation départementale de l'ARS appellent donc au **maintien d'une forte vigilance collective pour éviter une nouvelle dégradation de la situation épidémique dans les Alpes-de-Haute-Provence**. Les gestes barrières doivent rester de mise (lavage régulier des mains, distanciation sociale) et le port du masque reste recommandé dans les espaces de forte concentration de population où une inter-distance de deux mètres ne peut pas être respectée.

La préfecture et la délégation départementale de l'ARS rappellent également que **le seul et le meilleur moyen de protection collective est la vaccination**. Elles invitent donc toutes les personnes concernées à débiter, poursuivre ou achever leur parcours vaccinal. Pour mémoire, les délais sont désormais de 1 mois entre la 1ère et la 2ème dose et de 3 à 4 mois maximum ensuite pour la dose de rappel.

Dans le département, tous les centres communaux de vaccination seront fermés à compter du 14 mars. Pour trouver facilement un rendez-vous et vous faire vacciner par un professionnel de santé, vous pouvez consulter le site « sante.fr » à l'adresse suivante :

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-04-alpes-de-haute-provence.html>

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

Service communication

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Tél : 04 13 55 83 70

Mél. : ars-paca-communication@ars.sante.fr